

EXTRAIT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Josette BERARD, Cécile TABEAU, Nina POUPELIN, Susan HANCOCK

Messieurs : Claude SORLIN, Henri BLOIS, Bernard VICENTY, Anthony DUPUY, Alain POTTIER, Christopher HANCOCK, Eric BUINIER

Absents : Mesdames Charlène ARRIVE, Marie-Joël le EMON (pouvoir à Nina POUPELIN)

Madame Nina POUPELIN a été nommée secrétaire de séance.

1-Attribution d'un numéro de rue chez Merlet

Madame le Maire fait part de la demande de M. CHAT Jacky qui, suite à une modification cadastrale et d'accès à sa propriété souhaite en changer l'adresse. En effet la parcelle initiale AC 670 est devenue AC 702 et son accès s'effectue dorénavant par la rue du champ des maisons. Madame le Maire propose de lui attribuer le n°1 ou 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'attribuer le numéro 1 rue du champ des maisons.

2-Adhésion à la fondation du patrimoine

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la fondation du patrimoine, qui est un organisme privé oeuvrant à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, au travers notamment de la souscription publique et du mécénat d'entreprise. Elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

La participation minimum pour notre collectivité serait de 75 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à la fondation du patrimoine avec une participation de 75 € annuelle.

3- Demandes de subventions

Madame le Maire fait état de plusieurs demandes de subventions, et demande l'avis du Conseil Municipal

-Le panier solidaire, basée à Burie, dont le but est d'apporter un complément de nourriture et de produits d'hygiène aux personnes en difficulté, sollicite une subvention de 200 €. Sur la commune 3 familles sont bénéficiaires. La commune participe depuis quelques années à hauteur de 150€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de participer comme les années précédentes à hauteur de 150 €

-L'ARDA (Association pour la Renaturation du Dandelot et de ses Affluents)- Nouvelle association Migronnaise déclarée en sous-préfecture en décembre 2017, ayant pour président M. Michel RAFFAUD, et dont l'objectif est de redonner à la rivière et à son environnement un équilibre biologique, et transmettre le savoir historique et hydraulique de la rivière. L'association sollicite une subvention. Madame le Maire informe que la gestion des cours d'eau incombe au SYMBA, et que l'on ne peut intervenir librement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas donner suite à cette demande pour cette année et souhaite attendre de voir l'évolution des projets.

-collège Saint Hilaire de Villefranche.

Le collège sollicite une subvention dans le cadre séjour linguistique en Espagne pour une élève domiciliée sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas donner suite à l'instar des précédentes demandes émanant de différents établissements scolaires.

La Maison des Assistantes Maternelles

Sollicite une subvention pour l'achat de matériels de puériculture, jouets.....

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, ne donne pas suite à cette demande, sachant qu'il s'agit d'un regroupement d'assistantes maternelles qui effectuent leur activité professionnelle comme tout autre assistante maternelle, et par conséquent sont rémunérées par les parents employeurs, dont la rétribution sert en partie à couvrir l'achat de ces matériels et autres besoins pour les enfants.

4- Proposition d'installation d'un conteneur hermétique pour stockage d'énergie

Madame le Maire informe d'une proposition de l'entreprise NWEnergy pour l'installation sur un terrain communal, d'un système de stockage d'énergie électrique sous forme de conteneur hermétique renfermant une batterie. Ce système prend le relais pendant 15 mn lors de chute de tension. L'entreprise prend à sa charge l'installation et verse un loyer au propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés n'en trouvant pas l'utilité, ne donne pas son accord pour l'installation de ce dispositif

5- Vote des taxes locales directes

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018. Elle propose de ne pas modifier les taux, autant à la baisse qu'à la hausse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les taux sans modification, comme suit:

Taxe d'habitation	12,63 %
Taxe foncière bâti	18,08%
Taxe foncière non bâti	49,09%

6- Vote des comptes administratifs 2017 pour la commune et les budgets annexes

a) Commune de Migron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2017 avec un résultat de fonctionnement de 52 439,61 € et solde d'exécution en investissement de - 79 527,22 €

b) Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2017 avec un solde d'exécution en investissement de -42 728,84 €

c) Budget annexe salon de coiffure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2017 avec un résultat de fonctionnement de 11 418,85 €.

d) Budget annexe Boucherie-Charcuterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2017 avec un résultat de fonctionnement de 6 513,22 €.

6-Approbation des comptes de gestion 2017 de la commune, du lotissement communal du salon de coiffure et de la boucherie-charcuterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) 116 911,84 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 85 531,41 €

8- Vote du budget principal et des budgets annexes 2018

a) Commune de Migron

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité.

section de fonctionnement : 587 302,84 €

section d'investissement : 212 927,22 €

b) Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement : 416 586,08 €
Section d'investissement : 327 527,68 €

c)Budget annexe du salon de coiffure

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement : 13 618,85 €
Section d'investissement : 438,44 €

d)Budget annexe boucherie-charcuterie

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement : 11 313,22 €
Section d'investissement : 560,00

3-Questions diverses

Agnès POTTIER

-Informe l'assemblée d'une demande de Jean-Jacques BEAUBEAU qui souhaite donner un nom à la salle mise à disposition de l'association « du groupe Folk Dance ». Après concertation avec la famille ils ont décidé de la nommer salle « Harris Trochut ».

Le Conseil estime que c'est une salle communale et par conséquent la décision de nommer officiellement une salle lui revient. Ne voit pas d'objections à ce que cet hommage soit manifesté à l'intérieur de la salle par l'association, mais aucunement de façon officielle sur le bâtiment.

Alain POTTIER

-Signale que les travaux de poses de doubles-revers rue du moulin sont terminés ainsi que chez Tuffet, et ceux de la rue des Porches vont commencer.

Remercie MM EMON et POUPELIN pour leur aide précieuse tant au niveau technique que pour le prêt de matériel lors des travaux

- Demande de penser à faire remplacer par l'entreprise, l'arbre mort sur la place des capucins.

Susan HANCOCK

Signale que l'éclairage de la place des capucins n'a pas été modifié depuis le changement d'heure. Le Syndicat va être prévenu.

Claude SORLIN

-Informe que le concert de l'ADMS organisé dans l'Eglise le 07 avril était très réussi et a réuni 70 personnes, mais regrette que peu de personnes de Migron et de la municipalité n'y ait assisté.

Bernard VICENTY

Informe de l'acquisition par le Sivom Migron-Villars Les Bois-Le Seure, de 3 appareils desherbeurs à air pulsé pour chacune des 3 communes. Sachant que les collectivités n'ont plus droit aux desherbants chimiques, cette alternative a été retenue.

Anthony DUPUY

-Donne des informations sur les nouveaux programmes du trimestre pour « Vivre ensemble », et invite chacun à y participer.

Le Maire, Agnès POTTIER